

REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS SOUTIEN A L'ACCES AUX DROITS PROGRAMMATION 2023

1. Contexte et cadre de l'appel à projets 2023

Le contexte économique s'est dégradé depuis plusieurs années avec des conséquences pour le marché de l'emploi, le niveau de revenu et le pouvoir d'achat. Dans un contexte de précarisation amplifié par la crise sanitaire, le renoncement aux droits et aux services sociaux de la part d'un certain nombre d'habitants du territoire, notamment les jeunes et les personnes âgées, pourrait accroître leur paupérisation et leur exclusion sociale.

Depuis déjà plusieurs années, le Défenseur des droits indique que l'accès aux droits recule en France. Les services d'accueil et de renseignement des services publics sont moins bons et renvoient de plus en plus vers des démarches en ligne. Et souvent la complexité des dispositifs conduit de plus en plus de personnes à renoncer à recourir aux prestations ou allocations.

Ce phénomène pourrait s'accroître avec le développement de la dématérialisation des actes administratifs.

Si ce constat peut être préoccupant au niveau national, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et son CIAS concourent activement à permettre un meilleur accès aux droits sur l'ensemble du territoire.

Ils considèrent que chacun quels que soient son âge, son sexe, sa situation familiale ou professionnelle, ses origines, sa résidence, etc. doit pouvoir accéder aux mêmes droits dans une démarche d'équité et de solidarité. Ils souhaitent également favoriser l'intégration de tous les habitants et leur participation à la vie sociale.

Avec l'accès aux droits, il s'agit de ramener les bénéficiaires de l'action sociale au « droit commun », c'est-à-dire au bénéfice des biens, services et prestations disponibles pour tous les citoyens.

Cet enjeu s'incarne sur le territoire avec les objectifs suivants :

- contribuer au vivre ensemble par l'inclusion sociale de tous les habitants,
- réduire le non recours aux droits et combattre la pauvreté,
- proposer une offre de service adaptée à l'ensemble des habitants en proximité,
- réduire la stigmatisation de certains publics,
- améliorer la lisibilité de l'action sociale.

Il est nécessaire de trouver des réponses souples, cohérentes et adaptées dans la mesure du possible aux spécificités des publics et du territoire intercommunal. Cela impose d'une part de penser la proximité de l'offre et des services publics de qualité au plus près des habitants, et d'autre part d'être innovant pour expérimenter des projets. Les dispositifs doivent être complémentaires, lisibles, concertés et partenariaux.

L'engagement de la Communauté d'Agglomération et du CIAS Privas Centre Ardèche dans l'accès aux droits

Au 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche possède dans sa compétence sociale d'intérêt communautaire le soutien à l'accès aux droits : « Mise en place, soutien au développement d'outils d'information à destination des habitants, des élus, des acteurs locaux favorisant l'accès aux droits en matière sociale, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse, familiale, de personnes âgées, de transport, de logement, d'emploi, d'insertion, de santé, de handicap, de justice... suivant un règlement d'aide. Soutien aux structures qui assurent un service de proximité d'accès aux droits ».

La Communauté d'agglomération a confié l'exercice de cette compétence au Centre Intercommunal d'Action Sociale Privas Centre Ardèche.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche s'est également engagée dans le renouvellement d'une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF pour la période 2023-2027. Elles ont défini 2 axes stratégiques dans le domaine de la précarité, accès aux droits et inclusion numérique :

- **Axe stratégique 1** : Favoriser l'accès aux droits pour tous
 - Favoriser l'itinérance au plus près des publics : assistance administrative au domicile des personnes âgées, PIJ itinérant, permanences sur RDV des partenaires institutionnels et associatifs, Espace d'Information de la Petite Enfance, promeneurs du net, missions locales, etc.
 - Poursuivre la mise en place des ateliers, des formations autour du numérique en direction des différents publics.
- **Axe stratégique 2** : Améliorer la lisibilité de l'offre d'accompagnement aux démarches administratives et au numérique
 - Développer la concertation et la transversalité des services notamment entre les EFS, l'assistance administrative, les actions du conseil départemental et les actions des partenaires associatifs sur la CAPCA ;
 - Communiquer sur les espaces ressources du territoire.

2. Objectifs de l'appel à projets

- Donner davantage de visibilité aux orientations du CIAS Privas Centre Ardèche en matière de soutien à l'accès aux droits ;
- Renforcer les actions auprès des bénéficiaires les plus fragiles ;
- Faire émerger, donner de la cohérence, soutenir ou renforcer des dynamiques de construction collective, partenariale et opérationnelle dans une approche intercommunale.

3. Critères d'éligibilité des projets présentés

Les projets devront respecter les orientations déclinées ci-dessous :

- Etre une association ou une structure publique et justifier d'une implantation sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche ;
- S'inscrire dans le cadre de la compétence de la Communauté d'agglomération ;
- Rechercher la complémentarité avec les actions existantes. Il est indispensable que les dispositifs déjà mis en œuvre soient parfaitement identifiés pour décliner des partenariats utiles entre les différents acteurs ;
- Réaliser le projet sur le territoire intercommunal ;
- Prendre en compte les projets et partenaires locaux et institutionnels ;
- Développer des partenariats concrets ;
- Montrer la cohérence et la complémentarité en cas de présentation de plusieurs actions ;
- Préciser clairement les modalités de mobilisation des publics à toucher ;
- Présenter un budget équilibré ;
- Justifier à minima d'une part d'autofinancement, hors contribution volontaire, d'au moins 20 % du montant total du projet ;
- Pour les actions en reconduction, analyser les résultats de l'année N-1, ainsi que les moyens mis en œuvre pour dépasser les difficultés rencontrées.

La priorité sera portée sur les actions :

- favorisant la maîtrise des démarches dématérialisées d'accès aux droits ;
- en faveur des parents en précarité, des jeunes et des personnes âgées ;
- mettant en place des outils de communication largement diffusables et accessibles au plus grand nombre ;
- ayant une dimension intercommunale et notamment sur les secteurs les plus ruraux ;
- ayant une dimension collective ;
- impliquant concrètement les bénéficiaires ;

Sont exclues les actions portant sur l'aide à la complétude des aides légales et extralégales des communes, l'accompagnement de tel ou tel public lié à un dispositif spécifique ou les cours d'informatique.

La subvention ne peut couvrir que les frais directement liés à la réalisation de l'action.

Les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles, de même que les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure porteuse du projet.

Le financement d'un projet n'implique pas le renouvellement de ce soutien les années suivantes.
Un avis pourra être demandé aux autres cofinanceurs potentiels.

Les lauréats de l'appel à projets 2023 s'engagent à apposer le logo du CIAS sur l'ensemble des supports de communication liés au projet soutenu.

La subvention accordée aux lauréats de l'appel à projets sera versée en deux fois :

- 50 % après le vote pour la validation des subventions dans le cadre de l'appel à projets,
- Le solde interviendra en fin d'action sur la présentation d'un bilan détaillé.

4. Pièces à fournir

Le dossier sera réputé complet avec les pièces suivantes :

- Lettre de demande de subvention signée du représentant légal mentionnant le montant souhaité
- Présentation du porteur de projet
- Présentation du projet
- Statuts
- N° SIRET
- Composition du Conseil d'administration et du Bureau
- Relevé d'identité bancaire
- Budget prévisionnel de la structure pour l'année 2023
- Budget prévisionnel spécifique de chaque action si plusieurs projets présentés
- Bilans quantitatif et qualitatif (format libre) 2022 et compte de résultat pour les projets en renouvellement
- Courrier officiel de sollicitation

En plus pour les structures publiques :

- la délibération autorisant le ou la président(e) à déposer un dossier dans le cadre du présent appel à projets,
- le compte administratif de l'année N-1 et le budget primitif de l'année 2023 s'ils sont disponibles au moment du dépôt du dossier. Dans le cas contraire, ils seront à fournir dans le mois qui suit le dépôt du projet.

5. Modalités de dépôt des projets

Les documents sont à transmettre avant le 30 juin 2023 au CIAS Privas Centre Ardèche par mail à l'adresse suivante :
nathalie.charve@privas-centre-ardeche.fr

A l'issue de la mise en place du projet, les porteurs d'actions financées devront obligatoirement transmettre un bilan complet avec des éléments quantitatifs, qualitatifs et budgétaires, revue de presse...

6. Calendrier prévisionnel de programmation

Dates prévisionnelles	Etapas
Début Juin 2023	Lancement de l'appel à projets
30 juin 2023	Date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention
Début juillet 2023	Instruction des dossiers
Mi-juillet 2023	Validation de la programmation de l'appel à projets 2023

7. Pour tout renseignement Contact

Sophie VANNIER, Directrice CIAS

Tél. : 07 87 41 92 86

cias@privas-centre-ardeche.fr

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

<u>Identification de la structure</u>	
Nom	
Association Collectivité	
Activité principale	
Adresse du siège social	
Téléphone	
Courriel	
Site internet	
Adresse de correspondance si différente du siège	
<u>Identification du représentant légal</u>	
Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	
<u>Identification de la personne référente sur le projet</u>	
Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	
<u>Si différente, Identification de la personne référente sur le financement du projet</u>	
Nom, Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Courriel	

BUDGET PREVISIONNEL DE LA STRUCTURE – EXERCICE 2022

CHARGES	MONTANT 1	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation 2	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région	
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Collectivité territoriale (préciser) :	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 3			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

BUDGET REALISE DE LA STRUCTURE – EXERCICE 2021

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région	
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Collectivité territoriale (préciser) :	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres		Organismes sociaux :	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

PRESENTATION DU PROJET N° (préciser)

<u>Intitulé de l'action</u>	
Nouvelle action	<input type="checkbox"/>
Renouvellement	<input type="checkbox"/>
<u>Diagnostic (détailler)</u>	
Quels besoins avez-vous identifié ?	
<u>Description du projet (détailler)</u>	
Résumé :	
Objectifs visés et à atteindre :	
Bénéficiaires :	
Nombre prévisionnel de bénéficiaires :	
Modalités précises de mobilisation des publics :	
Localisation précise de l'action :	
Partenaires associés (ou envisagés) :	
Moyens mobilisés par les différents partenaires (humains, techniques...) :	
Perspectives à court et moyen terme :	
Modalités de communication :	
Modalités de mobilisation des publics à toucher :	
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :	
<u>Evaluation (détailler)</u>	
Indicateurs opérationnels d'évaluation qualitatifs et quantitatifs :	
Critères de suivi :	
<u>Informations complémentaires :</u>	
<u>Budget prévisionnel</u>	
Est-il prévu une participation financière du public visé ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si Oui, montant de la participation :	

BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET N° – EXERCICE 2022

CHARGES	MONTANT 4	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation 5	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région	
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Collectivité territoriale (préciser) :	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES 6			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

4 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

5 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

6 Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

BUDGET REALISE DU PROJET N° – EXERCICE 2021

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
CONTRIBUTIONS DIRECTES			
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance			
Documentation		Région	
62 - Autres services extérieurs		Département	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Collectivité territoriale (préciser) :	
Publicité, publication			
Déplacements, missions			
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux :	
Impôts et taxes sur rémunération,			
Autres impôts et taxes		Fonds européens	
64- Charges de personnel			
Rémunération des personnels		Agence de services et de paiement (CNASEA, emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	